

# TARIFS 2017 / 2018

## Restauration scolaire

Pour les familles résidant sur les communes de :  
Frouzins, Lamasquère, Roques sur Garonne et Seysses

Le tarif dépend des revenus déclarés à la CAF. Le prix unitaire d'un repas réservé dans les délais sera compris entre 1,96€ et 3.49€. Le mode de calcul du tarif unitaire est le suivant : Revenus divisés par 12 mois et multipliés par un taux d'effort qui dépend du nombre d'enfants à charge :

Enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux d'effort	0.0011	0.0010	0.0009	0.0008	0.0007	0.0006	0.0005	0.0004	0.0003	0.0002

Un repas non réservé dans les délais sera facturé 5€.

En cas de changement de situation (naissance, divorce, chômage...) votre tarif pourra être recalculé en cours d'année. La prise en compte sera effective le mois suivant la réception du justificatif.

Tranche QF	Contribution aux frais de fonctionnement pour PAI
Tranche 1 : de 0 à 199 €	0.25 €
Tranche 2 : de 200 à 399€	0.25 €
Tranche 3 : de 400 à 599€	0.50 €
Tranche 4 : de 600 à 899€	0.50 €
Tranche 5 : de 900 à 1299€	0.50 €
de 1300 à 1599€	0.75 €
de 1600 à 1999€	0.75 €
> 2000 €	1.00 €